

Quelles possibilités de pilotage pour les gymnases suisses?

Exposé présenté à la Conférence d'automne de la CDGS du 16 novembre 2011 à Berne

Résumé

Prof. Dr. Lucien Criblez, Université de Zurich

En comparaison avec d'autres types scolaires ainsi qu'à l'aune d'une comparaison internationale, les gymnases suisses bénéficient d'une large autonomie. Cette autonomie vaut d'abord pour les cantons. Dans le cadre des règlements de reconnaissance de la maturité, ceux-ci cherchent à piloter leurs gymnases à l'aide de mesures législatives, de modèles de financement et de contrôles de gestion. Les gymnases eux-mêmes disposent également d'un certain rayon d'autonomie. De plus, les enseignants défendent de bon droit leur liberté d'enseignement et leur liberté méthodologique. En rétrospective, on peut constater une perte d'autonomie à long terme au niveau cantonal, par contre, dans le cadre de l'introduction de la nouvelle gestion publique, un élargissement du rayon d'action des gymnases. Au niveau des enseignants, la liberté d'enseignement et le libre choix méthodologique encore à peu près intacts sont menacés par des exigences d'harmonisation.

Une conséquence principale de l'autonomie est de tolérer de grandes divergences entre les écoles par rapport à la durée des filières, des procédures d'admission, des conceptions de la formation, mais aussi des différences de niveau des résultats obtenus dans les disciplines de la maturité. La réalité de ces différences est établie, entre autres par des évaluations empiriques des performances des établissements scolaires. D'un point de vue général, les voies de formation ainsi que les filières d'études se sont multipliées. A l'encontre de ce pluralisme, l'examen de maturité est toujours considéré comme l'unique certificat d'accès aux universités et aux hautes écoles supérieures. Dans cette situation, les exigences d'harmonisation se sont renforcées et multipliées. Des scénarios permettant de garantir une harmonisation sont en examen. Diverses propositions sont avancées: Faut-il définir des standards minimum, élaborer des structures plus coercitives pour les plans d'enseignement, établir des examens communs, voire comparatifs (ces derniers sont connus sous le terme de „checks“; le projet „eprolog“ réalisé à St. Gall en est un exemple). Ou faut-il même introduire un examen de maturité unique, dans l'esprit d'un „Zentralabitur“)?

En admettant que l'harmonisation de l'enseignement gymnasial puisse devenir l'objectif d'une politique de l'éducation, la question du choix des instruments de pilotage permettant de mieux atteindre ce but se pose. Il importe avant tout de différencier les instruments dit „durs“ des instruments „souples“. Parmi les instruments „durs“ appliquant un mode d'intervention direct, nous comptons les politiques de réglementation et de financement. Parmi les instruments „souples“ misant sur l'exercice d'une influence indirecte, nommons la structuration, la motivation et les incitants financiers. La dernière partie de l'exposé se consacre à la description des différents moyens de pilotage du gymnase en vue de leur harmonisation et examine leur faisabilité ainsi que leur opportunité.

11.11.11 L. Criblez